

SECRETARIAT D'ETAT A LA CULTURE

Direction de l'Architecture

A R R Ê T E

Le Secrétaire d'Etat à la Culture

- VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, modifiée par la loi n° 67.1174 du 28 décembre 1967 ;
- VU le décret n° 69.607 du 13 juin 1969 portant application des articles 4 et 5.1 de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites ;
- VU la loi du 12 avril 1943 portant réglementation de la publicité et des enseignes et notamment les articles 5 et 9 ;
- VU le décret du 9 février 1960 portant application du décret du 7 février 1959 modifié relatif au camping et notamment les articles 2 et 6 ;
- VU le décret n° 72.37 du 11 janvier 1972 relatif au stationnement des caravanes et notamment les articles 3, 7, 9 et 10 ;
- VU le décret n° 70.288 du 31 mars 1970 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales et supérieures des sites ;
- VU l'avis émis le 7 décembre 1974 par le conseil municipal de MONTREM ;
- VU la délibération du 14 mars 1975 de la commission des sites perspectives et paysages du département de la DORDOGNE ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1er - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département de la Dordogne l'ensemble formé sur la commune de MONTREM par le bourg nord et comprenant les parcelles cadastrales ci-après :

Section AX du cadastre :

139  
n°s 132, 133, 137, 138, 140, 151, 152, et 153 (la voie communale n° 201 et le chemin rural compris.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la Dordogne et au Maire de la commune de MONTREM qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution et aux propriétaires intéressés.

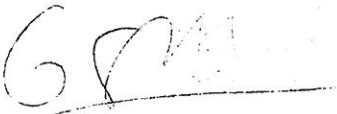
Fait à PARIS, le 30 octobre 1975

Pour le Secrétaire d'Etat et par délégation  
Pour le Directeur de l'Architecture  
le Directeur Adjoint

Signé : Raymond BOCQUET

Pour ampliation

L'Administrateur Civil  
chargé des Sites



Gilbert SIMON

MONTREM  
Site inscrit : Bourg Nord

